

Mercredi 28 août 2013

Retraites : un projet de loi dans la continuité de Fillon et Sarkozy !

**Mardi 10 septembre : toutes et tous en grève,
manifestations dans tout le pays !**

L'Union syndicale Solidaires a été reçue le 27 août par le Premier ministre, qui a annoncé le soir même l'essentiel des mesures retenues : il prolonge et aggrave la politique Fillon et Sarkozy par un nouvel allongement de la durée de cotisation pour obtenir le taux plein et éviter la décote (43 ans en 2035), et une hausse des cotisations sociales. Le gouvernement prétend avoir joué la carte de la « concertation » pour faire une « réforme difficile mais juste », démarche qu'il appuie par quelques mesures concernant la pénibilité, la meilleure prise en compte des années d'apprentissage, d'études et de chômage indemnisé, la promesse d'améliorer les droits familiaux pour les femmes. **Mais ces mesures ne compenseront en rien les méfaits des contre-réformes précédentes et les conséquences de la nouvelle augmentation du nombre d'annuités décidée par le gouvernement dans la continuité des mesures prises en 2003, 2007 et 2010.**

Le gouvernement ne touche pas à l'âge légal de départ à la retraite : 62 ans, comme si c'était une grande avancée sociale ! Rappelons que la retraite à 60 ans a été instaurée en 1981 et qu'effectivement à l'époque, c'était un progrès social important, dans une période où l'espérance de vie augmentait. Les bornes d'âge ont été repoussées de 2 ans par Nicolas Sarkozy en 2010. A l'époque, le Parti socialiste combattait cette contre-réforme. **Aujourd'hui, le même parti étant au gouvernement, il faudrait considérer que la mesure prise par Sarkozy en 2010 était une bonne chose ?**

Durée de cotisation : une hypocrisie totale !

Le gouvernement poursuit au-delà de 2020 ce qui a été mis en place par la loi de 2003 (loi Fillon) : l'augmentation continue du nombre d'annuités nécessaires. Nous en sommes à 41,5 annuités (et en 2020, à 41,75 annuités pour la génération née en 1960) pour une retraite à taux plein. Le gouvernement **poursuit les contre-réformes** de ses prédécesseurs, il augmente le nombre d'annuités à 42 en 2023 et 43 en 2035, à raison d'un trimestre tous les trois ans. Hypocrisie, car cotiser pendant 43 ans sera impossible pour beaucoup, la durée moyenne validée aujourd'hui étant proche de 38 annuités. En réalité, cela conduira à baisser à nouveau le niveau des retraites, en y ajoutant la double peine de la décote (5% par annuité manquante, 25 % maximum), pour celles et ceux qui ne pourront pas attendre l'âge de 67 ans ! Bien évidemment, ce seront les salarié-es les moins bien payés et ceux qui ont des carrières incomplètes (les femmes notamment) qui subiront le plus cette nouvelle attaque.

Dans une situation où il y a près de 5 millions de chômeurs et chômeuses (et un taux de chômage des jeunes de 25 %), où la moitié des salarié-es ne sont plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, où l'espérance de vie en bonne santé stagne, voire commence à régresser, les projets du gouvernement sont inacceptables.

Nous n'accepterons pas en 2013 ce que nous avons refusé en 2010 !

Salarié-es et retraité-es mis à contribution

Le gouvernement Sarkozy a repoussé la revalorisation de la pension de 3 mois, en la passant du 1^{er} janvier au 1^{er} avril. Le gouvernement Hollande-Ayrault la repousse de 6 mois, au 1^{er} octobre ! Cette mesure coûtera 600 millions d'euros aux retraité-es dès 2014 et deux milliards dès 2040. Certains retraité-es paieront plus d'impôts sur le revenu : la bonification de 10% pour les parents de 3 enfants sera imposable dès l'année prochaine. Cette mesure aura des conséquences pour les retraité-es arrivant juste à la limite permettant de ne pas payer d'impôts : le fait d'en payer déclenche la fin de l'exonération de la taxe d'habitation, le déclenchement du paiement de la CSG...

A ces mesures, s'ajoute une hausse des cotisations sociales, de 0,15 point pour les salarié-es et les entreprises en 2014, puis des augmentations chaque année pour atteindre 0,30 % en 2017. Mais le gouvernement a déjà annoncé que

les cotisations patronales seront compensées par des baisses sur d'autres cotisations sociales (la branche famille ?). **Qui va payer ce nouveau cadeau au patronat ?** Le risque est bien que cela soit reporté sur les ménages par une augmentation de la CSG, ou une TVA « sociale » qui ne dirait pas son nom. Cela viendra s'ajouter pour les salarié-es à la hausse de cotisation sociale retraites C'est ce que le gouvernement appelle les efforts « partagés ».

Inégalités entre les femmes et les hommes : on est loin du compte !

Les inégalités femmes/hommes se traduisent aujourd'hui en matière de retraites par une différence de pension en moyenne de 33 %. **La mesure principale étudiée par le gouvernement était de remplacer les 10% de majoration de pension pour les parents de 3 enfants par une somme forfaitaire, attribuée en priorité aux mères.** Cette mesure allait dans le bon sens ; aujourd'hui le fait que cette majoration soit en pourcentage favorise les hauts salaires et davantage les pères que les mères : 70 % du montant global affecté à la majoration de 10 % est attribué aux pères et seulement 30 % aux mères alors que ce sont elles qui supportent encore l'essentiel des tâches liées aux enfants. Le gouvernement en a retenu l'idée, mais repousse à 2020 et de façon progressive son application.

Les autres mesures sont un trimestre cotisé pour chaque période de 90 jours de congé maternité, l'acquisition d'un trimestre avec 150 heures cotisées au SMIC (au lieu de 200), ce qui prend en compte davantage de temps partiels.

Ces mesures, insuffisantes pour combler les inégalités actuelles de pension, seront très loin de compenser les conséquences du nouvel allongement du nombre d'annuités qui va encore une fois accroître les inégalités entre les femmes et les hommes !

Les jeunes

Les apprenti-es valideront tous leurs trimestres travaillés, quelle que soit leur rémunération, ce que nous réclamions depuis longtemps. **Les étudiant-es** pourront racheter une année d'études, pendant une période définie à la fin des études (10 ou 20 ans) en bénéficiant d'une aide forfaitaire dont le montant reste à préciser. Cette mesure ne compense pas le fait des études plus longue et le chômage important des jeunes. Et quels sont les jeunes qui pourront vraiment racheter cette année-là ?

Pénibilités : peut mieux faire !

Le gouvernement crée un compte individuel de prévention de la pénibilité, effectif en 2015, financé seulement **pour partie** par l'ensemble des entreprises. Ce compte permet, après 20 ans de travail pénible, une formation permettant une reconversion, un temps partiel payé à temps complet à 60 ans, ou un départ en retraite à 60 ans, au lieu de 62 ans. Les facteurs de stress ou le caractère cumulatif des expositions ne sont pas intégrés. Les inégalités face à l'espérance de vie, notamment en bonne santé, exigent la prise en compte réelle de toutes les formes de pénibilités au travail.

Une vraie prise en compte de la pénibilité devrait permettre aux travailleur/euses exposés de bénéficier d'un départ anticipé à 55 ans : le gouvernement ne s'inscrit pas dans cet objectif !

Non à la baisse du pouvoir d'achat des salarié-es et des retraité-es !

Pour une autre répartition des richesses !

Pour financer notre système de retraites par répartition et l'améliorer, il est possible d'augmenter le taux de cotisation patronale qui n'a pas bougé depuis 1979. Il suffirait pour cela qu'un peu moins de dividendes soient versés aux actionnaires ! En 2012, les dividendes versés par les entreprises du CAC 40 ont atteint 40,9 milliards d'euros, en hausse de 5% ! Il y a 30 ans, les entreprises distribuaient 100 milliards de profits... aujourd'hui, c'est 230 milliards : elles versent plus, tout en se plaignant de la crise et du « coût du travail ». Elles attribuaient alors 30 % des bénéfices aux actionnaires... aujourd'hui, c'est 80 % au détriment de l'emploi, de l'investissement et des salaires, et en conséquence au détriment du financement de la protection sociale.

Pour Solidaires, les cotisations doivent être élargies à l'ensemble des revenus distribués par les entreprises : salaires mais aussi intéressement, stock-options, bonus et dividendes. Assurer le financement des retraites passe aussi par remettre en cause les exonérations de cotisations patronales qui n'ont pas prouvé leur efficacité économique et sociale.



Face à cette nouvelle régression sociale, **nous n'avons pas d'autre choix que celui de la mobilisation interprofessionnelle** : c'est le sens de l'appel unitaire (Cgt, Fo, Fsu, Solidaires) pour la **journée de grève et de manifestations du 10 septembre**.

Ce doit être le début **d'un processus de mobilisation sociale et citoyenne pour mettre un coup d'arrêt à cette nouvelle attaque de nos droits à la retraite !**